



**MAIRIE DE  
MAISONCELLES-EN-BRIE**

Tél : 01 60 25 73 22 Fax : 01 60 25 77 71

E-mail : [mairie.maisoncelles.en.brie@wanadoo.fr](mailto:mairie.maisoncelles.en.brie@wanadoo.fr)

Site : <https://www.maisoncelles-en-brie.fr>

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 29 NOVEMBRE 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le vendredi 29 novembre à 20h30, le conseil municipal de la commune de Maisoncelles-en-Brie, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Alain BOURCHOT, Maire.

**Etaient présents** : Pierre BARBAUD, Cédric THOMAS Adjoints, Éric SURMONT, Fabienne BUCZKO, Yvette ANCELIN, Martine LECOQ, Éric DEFRAÇE, Conseillers municipaux.

**Absents excusés ayant donné pouvoir** : Sophie MILCENT qui a donné pouvoir à Martine LECOQ, Jean-Baptiste BÉCOURT qui a donné pouvoir à Alain BOURCHOT, Dominique TRIBOUILLOIS qui a donné pouvoir à Pierre BARBAUD et Tristan GUILLEMAIN D'ECHON qui a donné pouvoir à Éric SURMONT.

**Absents** : Aurélien SEGAUD et Tiphaine CHOPLAIN.

**Secrétaire de séance** : Pierre BARBAUD a été désigné secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

- **Approbation du rapport de la CLECT**
- **Approbation de la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne**
- **Travaux éclairage public programme 2020**
- **Tarifs de location, des suppléments et des options pour les gîtes**
- **Aide à la restauration et à l'aménagement du patrimoine labellisé d'intérêt régional – restauration de l'Eglise Saint-Sulpice Saint-Denis**
- **Affaires diverses**
- **Rapports des commissions communales**
- **Rapports des syndicats intercommunaux**
- **Questions et Informations diverses**

Monsieur le maire demande au conseil municipal l'autorisation d'ajouter à l'ordre du jour une délibération portant sur l'attribution du marché concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de la station d'épuration. Le Conseil accepte à l'unanimité.

Le compte rendu de la réunion du 20 septembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

### **APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)**

Monsieur le Maire présente le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 25 septembre 2019.

Après examen et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver le présent rapport de la CLETC de la Communauté d'Agglomération Coulommiers Pays de Brie.

### **APPROBATION DE LA CONVENTION UNIQUE ANNUELLE RELATIVE AUX MISSIONS OPTIONNELLES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE SEINE-ET-MARNE**

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la convention unique pour l'année 2020 relative aux missions optionnelles du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale.

### **TRAVAUX ECLAIRAGE PUBLIC PROGRAMME 2020**

Le conseil municipal approuve le programme de travaux et les modalités financières du SDESM, concernant le réseau d'éclairage public.

Le coût est estimé à 13 155,00 € subventionné à 50 % par le syndicat.

### **TARIFS GITES COMMUNAUX**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de fixer les tarifs de location, des suppléments et options pour les deux gîtes ruraux de la Commune comme suit à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 :

<b><u>Location Semaine</u></b>	<b><u>2 Epis</u></b>	<b><u>3 Epis</u></b>
Haute saison (Juillet et Août et vacances scolaires de Noël).....	<b>470,00 €</b> .....	<b>587,00 €</b>
Mi-saison (Petites vacances scolaires + Mai, Juin, Septembre et Octobre).....	<b>352,00 €</b> .....	<b>454,00 €</b>
Basse saison (Autres périodes) .....	<b>270,00 €</b> .....	<b>376,00 €</b>

### **Location court séjour toutes saisons sauf juillet et août**

1 nuit .....	60 % du prix de la semaine
2 nuits .....	70 % du prix de la semaine
3 nuits.....	80 % du prix de la semaine
4 nuits .....	90 % du prix de la semaine
5/6 nuits .....	95 % du prix de la semaine

### **Options**

### **2 et 3 Epis**

Panier de Bois pour la cheminée .....	7,00 €
Location de drap.....	12,00 € par Lit
Location de linge de toilette .....	5,00 €/pers.
Forfait ménage .....	70,00 €/Semaine
Forfait ménage obligatoire pour les entreprises.....	100,00 €/Semaine

### **Caution**

Entreprises.....	500,00 €
Particuliers.....	400,00 €

### **AIDE A LA RESTAURATION ET A L'AMENAGEMENT DU PATRIMOINE LABELLISE D'INTERET REGIONAL**

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal l'étude préalable concernant la restauration de l'Eglise Saint-Sulpice Saint-Denis. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, sollicite l'aide à la restauration et à l'aménagement du patrimoine labellisé « Patrimoine d'intérêt régional » au taux le plus élevé pour financer les travaux de restauration de l'Eglise et approuve le recrutement d'au moins un stagiaire (nombre en fonction du montant accordé) pour une période de 2 mois minimum dans le cadre de cette subvention.

### **AFFAIRES DIVERSES : ATTRIBUTION DU MARCHE CONCERNANT LA MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA RECONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 4 octobre 2019 afin d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de la station d'épuration.

Vu le rapport d'analyse des offres, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, attribue le marché concernant la mission de maîtrise d'œuvre pour la reconstruction de la station d'épuration à SETEC HYDRATEC.

## RAPPORTS DES COMMISSIONS COMMUNALES

- **Commission Voirie** (Eric Surmont)

La commission s'est réunie pour établir une synthèse de l'état des plaques de rues et de la signalisation routière et étudier les possibilités de pose de ralentisseurs afin d'endiguer les excès de vitesse récurrents dans les différentes rues du village.

## RAPPORTS DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX

- **Covaltri 77 ordures ménagères** : (Pierre Barbaud)

Attention au 1<sup>er</sup> janvier 2020, seuls les bacs pucés seront levés et vidés. Si vous n'êtes pas encore équipés de ces puces, vous devez en urgence contacter la société chargée de ce travail au 01.64.20.52.22 et informer la mairie de votre démarche. Covaltri change au 1<sup>er</sup> janvier 2020 de prestataire pour la collecte des bacs qui sera confiée à la sté Coved. Pour Maisoncelles les jours de ramassage restent identiques, excepté que la collecte se fera l'après-midi. Dès lors **les bacs devront être sortis le matin du ramassage et rentrés le soir même. Plus aucun bac ne sera admis à occuper le domaine public la nuit.** En 2020 l'enlèvement des objets encombrants se fera uniquement sur appel téléphonique au 0801 902 477 ou par courriel : [encombrants@coved.fr](mailto:encombrants@coved.fr)

- **Syndicat des eaux** : (Alain Bourchot)

Le syndicat a refusé d'inscrire dans ses dépenses de fonctionnement les coûts imposés par le département pour la création d'aires de croisements sur la RD15 de Maisoncelles

- **Communauté d'agglomérations** : (Alain Bourchot)

Au 1<sup>er</sup> janvier 2020, dans la nouvelle communauté d'agglomérations issue de la fusion entre Coulommiers Pays de Brie et le Pays Créçois, Alain Bourchot sera le délégué titulaire de Maisoncelles et Pierre Barbaud le délégué suppléant. Coulommiers Pays de Brie mettra gratuitement, le 5 décembre, ses télé-centres de Coulommiers et de la Ferté sous Jouarre à la disposition des habitants du territoire désirant pratiquer le télétravail.

- **Regroupement Pédagogique** : (Alain Bourchot)

Les enseignants ont informé le syndicat de leur volonté à faire grève le 5 décembre, en conséquence le S.I.R.P. assurera un service de garderie gratuit pour les enfants scolarisés au sein du R.P.I. Le Périscolaire et la cantine qui ne sont pas impactés par ce mouvement resteront payants.

### QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Monsieur le maire demande au conseil municipal de présenter au SDESM (syndicat des énergies de seine et marne) un projet d'enfouissement de lignes électriques et de communications pour 2021. Un quartier de Maisoncelles a été déterminé mais son périmètre définitif sera déterminé après réception du devis du SDESM.
- Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'il a signé, le 13 novembre dernier, l'achat du terrain situé le long du clos des épistoliers et face à la mairie pour un montant de 3260,00€ hors frais de notaire ; de même il a signé le 27 novembre 2019 l'achat des terrains où sera installée la future station d'épuration. Cette acquisition foncière s'élève au prix traité par Cédric Thomas soit 18 490€ hors frais de notaire.
- Monsieur le maire rappelle au conseil municipal sa désapprobation au projet départemental à effectuer des aires de croisements sur la RD15 à la sortie de Maisoncelles en direction de St Blandin. Si on ne peut pas refuser une proposition qui pourrait sécuriser le trafic des camions, monsieur le maire fait remarquer que ce projet ne traite en rien la sécurité des maisoncellois et qu'il poursuivra ses efforts pour une déviation du trafic routier qui traverse la commune. Il rappelle que la RD15, appelée rue de Meaux en intra-muros, est de la responsabilité du département, que cet axe fait parti des circuits pour convois exceptionnels et par conséquent les aménagements type ralentisseurs ou autres sont proscrits.
- Les travaux d'enfouissement, des lignes électriques et communications, rue Crécy commencent ce 2 décembre et se termineront fin mars 2020. La circulation sera mise en alternée jusqu'à la fin décembre.
- Monsieur Surmont présente le projet d'une habitante de Maisoncelles associée à une personne de la Haute Maison pour l'installation d'un « food truck » à l'aire de stationnement de la salle des fêtes. Après discussion le conseil demande à ce que le camion soit alimenté par un groupe électrogène muni de silencieux.

- Monsieur et Madame Grosbois ont adressé au conseil municipal leur remerciement pour le repas des Anciens qui s'est tenu le 13 octobre dernier.
- Monsieur le maire rappelle que les inscriptions, sur les listes électorales pour les élections municipales de mars 2020, peuvent se faire jusqu'au 7 février 2020. Elles peuvent se faire directement par internet sur le site [service-public.fr](https://www.service-public.fr) Chacun peut vérifier son inscription sur la liste électorale à l'adresse courriel :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/services-en-ligne-et-formulaires/ISE>

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00



**VÉRIFIEZ VOTRE SITUATION ÉLECTORALE  
AINSI QUE VOTRE BUREAU DE VOTE À TOUT  
MOMENT SUR LE SITE SERVICE-PUBLIC.FR**

**INSCRIVEZ-VOUS  
SUR LES LISTES  
ÉLECTORALES**

**POUR VOTER, IL EST INDISPENSABLE D'ÊTRE INSCRIT  
SUR LES LISTES ÉLECTORALES**

**INSCRIVEZ-VOUS JUSQU'AU 7 FÉVRIER 2020**

**(IL FAUDRA PRÉVOIR UN JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ ET UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE)**

- **EN MAIRIE**
- **PAR INTERNET SUR SERVICE-PUBLIC.FR**
- **PAR COURRIER (FORMULAIRE CERFA N°12669\*02 À TÉLÉCHARGER SUR SERVICE-PUBLIC.FR)**

**ÉLECTIONS MUNICIPALES  
15 ET 22 MARS 2020**